



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 14 avril 2010

## **La Sécurité à l'Ecole : Les positions des Autonomes de Solidarité Laïques, de leur Fédération et de la MAIF**

Les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL), leur Fédération (FAS) et la MAIF ont participé aux Etats généraux de la sécurité à l'Ecole organisés à la demande de Luc Chatel, Ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

Ces Etats généraux ont réuni, les 7 et 8 avril 2010, à la Sorbonne, les professionnels de l'éducation et les partenaires institutionnels associatifs pour échanger et proposer des mesures concrètes en termes de prévention et de sécurité afin d'endiguer les phénomènes de violence.

Les débats, sérieux et dégagés de l'émotion des derniers mois, ont permis de tracer des pistes équilibrées entre le tout sécuritaire et l'éducatif.

### **LES ETATS GENERAUX : NOS PROPOSITIONS**

**1/ Un fonctionnement plus collégial dans les établissements autour d'une équipe éducative et encadrante stable.** L'apprentissage de la civilité relèverait de l'ensemble de l'équipe éducative et serait un élément du socle commun. La formation des personnels doit également mettre l'accent sur la cohésion des équipes éducatives.

**2/ Une formation renforcée en particulier pour les nouveaux entrants** dans l'éducation nationale afin qu'ils puissent faire face aux situations de rupture dans les établissements en zones prioritaires.

Chaque enseignant devra recevoir une formation en gestion de classe, et en gestion de situations conflictuelles. L'institution devra s'engager à ne pas nommer des enseignants débutants, coupés de leurs liens professionnels, familiaux et affectifs, étrangers aux codes sociaux avec lesquels ils devront travailler, dans des établissements difficiles, à l'exception des volontaires.

**3/ Une solide formation de gestion des conflits pour les directeurs d'école**, à l'instar des formations proposées pour le personnel encadrant dans le 2<sup>nd</sup> degré.

**4/ Une revalorisation de l'image du personnel d'éducation**, trop perçu aujourd'hui comme un produit de consommation.

Les travaux engagés par la commission Pochard doivent être poursuivis afin que la profession d'enseignant continue à susciter des vocations.

**5/ Une application ferme des règles du droit dès qu'un personnel de l'éducation est victime d'une agression**, sans attendre des faits plus graves pour cela.

**6/ Une réhabilitation officielle dans ses fonctions de tout personnel victime d'accusations diffamatoires.**

Avec ces propositions, les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération souhaitent faire évoluer l'Ecole vers une sérénité nécessaire tant pour les personnels que pour les élèves.

## LES ENGAGEMENTS DE LA MAIF, DES ASL ET DE LEUR FEDERATION

La **MAIF**, partenaire de la **FAS** dans le cadre de son **Offre Métiers de l'Education** a également participé à ces Etats généraux. Attentive aux évolutions des conditions d'exercice des missions des enseignants, la MAIF est satisfaite du constat partagé par l'ensemble des acteurs présents de la nécessité de mieux former les enseignants. Elle a bien retenu l'annonce du Ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, de former, dès la rentrée 2010, les étudiants se destinant au professorat à la gestion des conflits et à la prévention de la violence.

1<sup>er</sup> Assureur du monde de l'éducation, de la culture et de la recherche, la MAIF a fait de *l'accès de l'éducation pour tous*, l'axe majeur de sa politique d'engagement sociétal. C'est pourquoi, dans un souci d'accompagnement de ses sociétaires enseignants, parents et enfants, la MAIF et les Autonomes de Solidarité Laïques ont déjà réalisé plusieurs actions :

- Des **débats et actions d'information autour de la violence scolaire**,
- Des **modules de formation destinés aux enseignants** (responsabilité des enseignants et des sorties scolaires),
- **l'Offre Métiers de l'Education** est une réponse unique aux situations conflictuelles rencontrées par les personnels de l'éducation (enseignants et non enseignants), apportant à la fois une protection assurantielle et un accompagnement de proximité assuré par les ASL. La nécessité de cet accompagnement juridique et psychologique de la victime au travers d'un protocole formalisé et la protection juridique à titre préventif ont par ailleurs été mis en avant au cours des travaux des Etats généraux. Aujourd'hui, plus de 450 000 personnes bénéficient d'OME, les ¾ étant des enseignants.

La **MAIF et les ASL** poursuivront leurs efforts afin d'apporter les réponses les plus adaptées possibles aux souhaits de l'ensemble des acteurs de l'école, et en particulier des futurs enseignants, afin de les accompagner et de les aider dans leurs missions.

### QUELQUES CHIFFRES REVELATEURS DU CLIMAT SCOLAIRE

Hors les 217 situations d'agressions physiques graves (avec interruption de travail), les Autonomes de Solidarité Laïques ont enregistré, au cours de l'année scolaire 2008-2009, **4 675 déclarations. Sur ces 4 675 dossiers**, 1 524 ont été gérés à l'amiable par l'intervention des militants des Autonomes de Solidarité Laïques auprès de leur collègue adhérent et du tiers responsable (parent d'élève, collègue...).

**58 % de l'ensemble de ces situations relèvent de l'incivilité, de l'incapacité à communiquer**, avec les parents ou avec les élèves, **reflets du dysfonctionnement social**.

Il est à noter également que **635 dossiers concernent des situations où l'adhérent est victime de propos calomnieux**. Ces propos étant généralement tenus par des tiers adultes, de l'entourage de l'élève, ou par des élèves eux-mêmes.

### A propos des Autonomes de Solidarité Laïques et de leur Fédération

Acteurs depuis plus de 100 ans de l'Education nationale, les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération, regroupent 450 000 adhérents, personnels de l'éducation. Elles accompagnent et défendent leurs adhérents victimes de conflits ou de violences. Par leur expérience, les Autonomes ont une vision constante, sur la durée, de ces phénomènes de violence et sur les moyens de prévention.

Une **convention** signée, en juin 2006 avec le **ministère de l'Éducation nationale** reconnaît d'ailleurs les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) et leur Fédération comme un **partenaire pour la prise en charge des fonctionnaires adhérents victimes d'agression dans le cadre de leur fonction ainsi qu'en matière de formation**.

### A propos de la MAIF

6<sup>ème</sup> assureur dommages des particuliers et 1<sup>er</sup> assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de ses 2,6 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus (\*). La satisfaction de ses sociétaires et l'augmentation constante de leur nombre témoignent de la réussite de la MAIF et confirment que le modèle mutualiste est une alternative crédible à l'économie libérale.

(\*) Enquêtes TNS Sofres-Bearing Point en 2003, 2004 et 2008 et AACC-BVA de juin 2004.

### CONTACTS PRESSE

**Fédération des Autonomes de Solidarité**  
Stéphane Barthélémi - Fabienne Frédal / AB3C  
Tél. 01 53 30 74 00 - [stephane@ab3c.com](mailto:stephane@ab3c.com) / [fabienne@ab3c.com](mailto:fabienne@ab3c.com)

**MAIF**  
Sylvie Le Chevallier - tél : 05 49 73 75 60 - [sylvie.le.chevallier@maif.fr](mailto:sylvie.le.chevallier@maif.fr)  
Valérie Gilbert - tél : 05 49 73 75 86 - [valerie.gilbert@maif.fr](mailto:valerie.gilbert@maif.fr)